

**COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 9 JUIN 2021**

Convoqués par lettre du Jeudi 3 Juin 2021, les conseillers municipaux se sont réunis en séance ordinaire de Conseil le Mercredi 9 Juin 2021 à 18 heures en mairie - Salle des Fêtes « Espace Marc Mercier » et ce, dans le respect des mesures légales et sanitaires liées à la pandémie de COVID 19.

Membres absents représentés :

- Monsieur Éric CARNEL qui a donné pouvoir à Monsieur Claude HÉGO,
- Monsieur Philippe LENGLEZ qui a donné pouvoir à Madame Marylise FENAIN,
- Monsieur Serge LEJEUNE qui a donné pouvoir à Monsieur Claude HÉGO,
- Monsieur José SAVARY qui a donné pouvoir à Madame Marylise FENAIN,
- Monsieur Éric LEPRINCE qui a donné pouvoir à Madame Martine DURUT,
- Monsieur Christophe BRÉHON, qui a donné pouvoir à Monsieur Mehdi BENADDI.



Secrétaire de séance : Monsieur Mehdi BENADDI

Au cours de la séance, les décisions suivantes ont été prises :

- Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 Mars 2021 est adopté à l'unanimité.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion au groupement de commandes pour les prestations de tontes sur les espaces verts et terrains de sport avec DOUAISIS AGGLO pour la période de 2022-2025 et autorise le Maire à signer la convention.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion au groupement de commandes pour les prestations de balayage mécanique et autres prestations de nettoyage des voiries et espaces publics avec DOUAISIS AGGLO pour la période de 2022-2025 et autorise le Maire à signer la convention.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modalités de dépôt de listes pour la commission de Délégation de Service Public.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, procède par vote à main levée, à l'élection des 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de la commission de Délégation de Service Public comme suivants :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Martine DURUT	Michèle SEVIN
Éric LEPRINCE	Danièle COLBEAU
Chantal LEBEL	Jean-Luc JESSUS
Christiane VISEUX	Philippe LENGLEZ
Frédéric DUVAL	Marine BÉGOT

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le règlement intérieur de fonctionnement de la commission de Délégation de Service Public.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le principe de la Délégation de Service Public de mise en fourrière de véhicules en infraction sur le territoire de la Ville et autorise Monsieur Le Maire à engager et conduire la procédure de mise en concurrence et de dévolution du contrat de Délégation de Service Public et à signer tous documents y afférents.
- À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de requalification des espaces publics de la Résidence Notre Dame. Prend acte qu'en vertu de sa délégation, le Maire déposera une demande de subvention auprès du Département du Nord au titre des Projets Territoriaux Structurants (PTS) et l'autoriser à signer tout document relatif à ce dossier.
- À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement des trottoirs de la rue Béhague. Prend acte qu'en vertu de sa délégation, le Maire déposera une demande de subvention auprès du Département du Nord au titre de ses différentes politiques d'accompagnement des Communes dans les aménagements le long des routes départementales et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.
- À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de rénovation énergétique au Complexe Sportif Roger Couderc. Prend acte qu'en vertu de sa délégation, le Maire déposera une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du plan de relance et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.
- À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant à la convention de partenariat pour l'utilisation de la Médiathèque Municipale avec la Commune de Lauwin-Planque pour la période de 2020-2023 et autorise le Maire à signer cet avenant.
- À l'unanimité, le Conseil Municipal fixe la participation financière pour les enfants Cuincynois fréquentant le Conservatoire à Rayonnement Régional de Douai à 75,00 €, pour l'année 2021/2022 ;
- À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à organiser le voyage d'une journée pour les personnes âgées, le vendredi 15 octobre prochain à « L'OASIS à WINNEZEELE 59670 ».
- À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les modifications apportées au règlement intérieur du Centre Multi-Accueil.
- À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement Prestation de Service Unique pour les services du Centre Multi-Accueil et l'autorise à signer la convention ainsi que les éventuels avenants qui pourraient intervenir.
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires pour aboutir à l'acquisition d'une partie de la parcelle AL n° 95 d'une superficie de 448 m² pour un montant de 100 €, frais de notaire et géomètre en sus à la charge de la Commune.
- À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mettre fin à la convention avec l'Établissement Public Foncier.
- À l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la nouvelle organisation du temps de travail des agents municipaux suite à la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 - article 47 - sur les 1607 heures.
- À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à modifier le Compte Épargne-Temps, à compter du 1^{er} juillet 2021, pour les agents municipaux.
- À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activités pour la période du 12 juillet 2021 au 20 août 2021.

- Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer une autorisation de programme (AP) et d'y affecter les crédits de paiement (CP) pour les travaux d'embellissement de la Résidence Notre Dame comme suit :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
202103	Travaux d'embellissement de la Résidence Notre Dame	960 000,00 €	70 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	290 000,00 €

- Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer une autorisation de programme (AP) et d'y affecter les crédits de paiement (CP) pour les travaux de réhabilitation du Cimetière comme suit :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023
202102	Travaux de réhabilitation du cimetière	350 000,00 €	90 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €

- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer une autorisation de programme (AP) et d'y affecter les crédits de paiement (CP) pour le projet d'aménagement d'une salle de restauration à l'école Jean Rostand comme suit :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2021	CP 2022
202101	Aménagement d'une salle de restauration à l'école Jean Rostand	900 000,00 €	200 000,00 €	700 000,00 €

- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer une autorisation de programme (AP) et d'y affecter les crédits de paiement (CP) pour le projet de travaux de toiture de la Mairie, du Complexe Sportif Roger Couderc et de l'École Joliot-Curie comme suit :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2021	CP 2022
202104	Travaux de toiture de la Mairie, du Complexe Sportif Roger Couderc et de l'École Joliot-Curie	251 900,00 €	50 000,00 €	201 900,00 €

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative numéro 1 du Budget 2021, apportant des ouvertures de crédits conformément aux tableaux ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

COMPTE				
CHAPITRE	NATURE	FONCTION	LIBELLE	DEPENSES
73	73111	01	Taxes foncières et d'habitation	-1 782 663,00
74	74834	01	Etat-Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	1 832 663,00
74	74835	01	Etat-Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	-50 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

COMPTE				
CHAPITRE	NATURE	FONCTION	LIBELLE	RECETTES
13	1311	20	Etat et établissement nationaux	7 767,00
13	1321	01	Etat et établissement nationaux	48 333,30
13	1323	01	Départements	4 561,00
16	1641	01	Emprunts	40 522,95

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

COMPTE				
CHAPITRE	NATURE	FONCTION	LIBELLE	DEPENSES
20	2031	824	Frais d'études	-16 960,00
20	2031	824	Frais d'études - AP n° 202103	22 000,00
20	2051	321	Concessions et droits similaires	3 450,00
21	2111	01	Terrains nus	65 934,00
21	2128	824	Autres agencements et aménagements de terrains	2 873,00
21	21311	020	Hôtel de ville	-125 600,00
21	21311	020	Hôtel de ville - AP n° 202104	50 000,00
21	21312	20	Bâtiments scolaires	-75 580,00
21	21318	020	Autres bâtiments publics	47 012,25
21	2152	822	Installations de voirie	11 000,00
21	2158	114	Autres installations, matériel et outillage technique	-20 000,00
21	2183	020	Matériel de bureau et matériel informatique	-3 896,00
21	2188	020	Autres immobilisations corporelles	34 070,00
23	2313	251	Constructions - AP n° 202101	100 000,00
23	2313	321	Constructions	5 239,00
23	2315	824	Installations, matériel et outillage techniques	-46 358,00
23	2315	824	Installations, matériel et outillage techniques - AP n° 202103	48 000,00
23	2318	020	Autres immobilisations corporelles en cours	-90 000,00
23	2318	020	Autres immobilisations corporelles en cours - AP n° 202102	90 000,00

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant à la convention avec DOUAISIS AGGLO pour le fonds de concours Communautaire, pour financer l'installation d'un columbarium, la réalisation d'une dalle en béton aux services techniques, l'acquisition de matériels à la restauration municipale, de matériels informatiques dus au télétravail, du mobilier destiné au service des fêtes et autorise le Maire à signer l'avenant à la convention y afférente.
- À l'unanimité, le Conseil décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à la « Pétanque Cuincinoise » pour l'organisation d'un tournoi ;
- À l'unanimité, le Conseil décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 909,00 € à l'Amicale de l'Harmonie Municipale « La Renaissance », afin de lui rembourser l'achat de matériel lié à l'activité de l'école de musique ;
- Le Conseil Municipal prend acte des décisions directes prises entre le 15/03/2021 et le 25/05/2021 et présentées aux membres du Conseil Municipal.

Vu par nous, Claude HÉGO, Maire de la Commune de CUINCY pour être affiché à la porte de la Mairie le 11 Juin 2021, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'C' and 'H' intertwined.